



PROGRAMME ADVENIR

DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

CRITERES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE PARTAGÉ EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES	
PUISSANCE DE RECHARGE AUTORISÉE	ENTRE 3,7 ET 22KW
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE RECHARGE	SOCLE DE PRISE T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F SI >1 PDC
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	*TGBT PARTIES COMMUNES OU POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ OU PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS POINTS DE RECHARGE
RESPECT DES NORMES DE SECURITÉ ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR	OUI
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION: CELLE-CI EST OBLIGATOIRE PAR LE DECRET IRVE DE JANVIER 2017 POUR TOUTE INSTALLATION >3,7 KW
UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE AVEC MARQUAGE NF PAR POINT DE RECHARGE	OUI
SOUS COMPTAGE MID CERTIFIÉ	OUI
SIGNALISATION DES PLACES	OUI
SYSTÈME D'IDENTIFICATION USAGER	OUI
CONTRAT DE MAINTENANCE 3 ANS AVEC A MINIMA 1 VISITE/AN	OUI
SYSTÈME DE **PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE	OUI
SYSTÈME DE SUPERVISION	OUI
COLLECTE DES DONNÉES DE RECHARGE	OUI VIA WEBSERVICE ADVENIR OU GIREVE

* TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...)

** PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.